



## Notice d'utilisation de l'outil : Cartographie des cours d'eau au titre de la police de l'eau et de la conditionnalité des aides de la PAC (BCAE)

**Le secteur de craie concerné par la cartographie exhaustive est représenté en fond bleu clair** : les cours d'eau dits BCAE correspondent en totalité aux cours d'eau police de l'eau et sont représentés en traits bleus.

**Le secteur non concerné par la carte exhaustive (cartographie progressive) des cours d'eau est représenté en fond saumon :**

- Les cours d'eau police de l'eau correspondent aux traits bleus et verts
  - *pour les visualiser sur la carte, vous devez cocher la case Police de l'eau et décocher la case « BCAE »*



- Les cours d'eau BCAE correspondent aux traits bleus et rouges
  - *pour les visualiser sur la carte vous devez cocher la case « BCAE » et décocher la case Police de l'eau*



- Les écoulements figurant en orange sont à expertiser. En cas de travaux, vous devez consulter les Services police de l'eau à l'aide du *formulaire*.

*Les écarts de représentation entre types d'écoulement seront rectifiés au cours des expertises de terrain. La réglementation sera appliquée sur le tracé réel constaté sur le terrain.*